

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LIGUE

DU JEUDI 04 AOUT 2022

Ouverture de la Séance à 19 heures 15

Séance tenue en Visioconférence

Présents : Mesdames K. AZEDE, C. CHAUDRIN-RABOTEUR,

Messieurs J. DARTRON, G. MANETTE, L. GALVANI, T. FLEREAU, M. MERABLI, G. PINSON, Y. SELBONNE, J-C ALCOOL, S. ZAMORE, Th. COLOMBO, B. EDOM, R. SAINT-VAL, Ph. MAQUIABA,

Absents excusés : Madame S. SERMANSON

Absents : Messieurs E. ELIE, V. RAMLALL, J. MARTIAL, E. NESTAR, F. THOMAS-BABEL (Directeur),

Assistent : S ZABEAU (Après son installation par le CDL en qualité de Président de la CRA)

Ordre du Jour :

- 1) Installation des commissions (CRSRC, Délégués, CRA) (S.G)
- 2) Point sur la remise des récompenses aux clubs au titre de la saison 2021-2022 par le Président du Conseil Départemental (Président)
- 3) Point sur les terrains pouvant recevoir des compétitions, (B. EDOM, S. ZAMORE)
- 4) Point sur les tirages au sort effectués les 27 et 28 juillet 2022 (S. ZAMORE et Ph. MAQUIABA)
- 5) Point sur l'avancée des travaux du groupe de réflexion sur l'avenir du football à Marie-Galante (G. MANETTE)
- 6) Validation de la circulaire modificative du règlement de la LR2 suite à la décision de la CFRC du 22 juillet 2022 (T. FLEREAU)
- 7) Questions Diverses :

1- Installation des Commissions (CRSRC, Délégués et CRA)

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le CDL, procède à la nomination des Présidents des commissions ci-dessous pour la saison 2022-2023 et désigne son représentant aussein de chacune d'ente elles :

- Commission Régionale des Statuts et Règlement des Contentieux (CRSRC) - Président, Frédéric SIOUSSARAM, Représentant du CDL, Victor RAMLALL.
- Commission Régionale des Délégués - Président, Joël RAZIN, Représentant du CDL, Jean-Charles ALCOOL.
- Commission Régionale de l'Arbitrage - Président, Steeve ZABEAU, Représentant du CDL, Stéphane ZAMORE.

Après son installation Steeve ZABEAU rejoint la réunion.

2- Point sur la remise des récompenses aux clubs au titre de la saison 2021-2022

Le Président fait un compte rendu de la cérémonie, qui s'est déroulée le mercredi 27 juillet 2022 à la résidence Départementale du Bas-du-Fort, au cours de laquelle les trois premiers clubs classés en R1, R2 et R3 au terme de la saison 2021-2022, ont été récompensés par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Guy LOSBAR.

Le Président précise que cette cérémonie, qu'il faudra pérenniser, est une première dans l'histoire du Football Guadeloupéen. Il annonce que le Président du Conseil Régional s'est, d'ores et déjà, engagé mener une action en faveur du football féminin et du futsal.

Par ailleurs, il envisage de rencontrer les Présidents des Communautés d'Agglomérations pour structurer les récompenses en faveur des jeunes.

3- Point sur les terrains pouvant recevoir des compétitions pour la saison 2022-2023

Bruno EDOM, président de la CRTIS, présente un tableau des différents terrains pouvant recevoir des compétitions et de ceux pour qui nous sommes en attente de décisions des propriétaires. Il précise que la nouvelle réglementation assouplit les contraintes pour les différents classements pour les compétitions :

- R1, terrains classés T3 et T4
- R2 et R3, terrains classés T4 et T5
- Réserves et jeunes, terrains classés T6

Situations des terrains qui méritent une attention particulière :

- Stade des Abymes, rétrogradé en T4 en raison des problèmes de sécurité pour les joueurs qui sont à régler
- Terrain du Raizet, doit faire l'objet d'un entretien avec le maire avant toute programmation de matchs, dans cette attente, l'UNAR devra proposer un nouveau terrain
- Le classement en niveaux travaux des stades du Lamentin et de Sainte-Rose doit faire l'objet d'une nouvelle demande des deux municipalités au titre de la saison 2022-2023, il est nécessaire de leur adresser un rappel à la réglementation
- Un courrier doit être adressé au maire de la commune d'Anse-Bertrand pour lui indiquer les formalités à remplir pour le classement en niveau travaux du stade Lilian THURAM
- Une visite du stade de Trois-Rivières doit être programmée par la CRTIS pour la mise en conformité avant homologation

- La CRTIS doit procéder à un contrôle de l'éclairage du stade de Capesterre-B-E pour mise en service
- Le stade de Baillif ne sera pas opérationnel avant le mois de janvier
- Les travaux de réfection de l'éclairage du stade du Moule devrait s'achever dans le courant du mois de septembre
- Le problème de sécurité du stade de Baie-Mahault, lors des rencontres en nocturne, doit faire l'objet d'un traitement particulier avec la municipalité
- Il devient urgent de rencontrer le maire de la ville du Gosier pour aborder les problèmes des vestiaires et de la tribune du stade

4 - Point sur les tirages au sort effectués les 27 et 28 juillet 2022

Stephane ZAMORE et Phillippe MAQUIABA font un point sur les tirages au sort qui se sont déroulés en toute transparence, les 27 et 28/07/2022, dans les locaux de la Ligue et retransmis en direct sur Facebook. Ils rappellent également les modalités de l'ensemble de ces tirages au sort, s'agissant de la R3 qui comptent trois clubs de Marie-Galante, le principe d'un tirage au sort préalable a été adopté et appliqué depuis plus de quatre ans, afin d'éviter que les trois clubs ne se retrouvent dans la même poule. Ces dispositions ont fait l'objet d'un rappel avant l'entame du tirage au sort de la R3

Après ces explications le CDL valide l'ensemble des poules issues de ces tirages au sort.

Les différentes poules seront diffusées sur le site de la Ligue.

5) - Point sur l'avancée des travaux de la commission de réflexion sur l'avenir du football Marigalantais

Le V/Président Guy MANETTE fait un point d'étape sur l'avancée des discussions entamées depuis un certain temps avec les clubs de Marie-Galante qui souhaitent créer un "District des Iles du Sud", comprenant, Marie-Galante, les Saintes et la Désirade pour y relancer le football. Il précise qu'un dossier sera présenté pour avis au CDL lors de sa prochaine réunion en vue de la saisine de la FFF.

6 - Validation de la circulaire modificative du règlement de la LR2 suite à la décision de la CFRC du 22/07/2022

La circulaire modificative du Règlement de la LR2, présentée par le SGA Teddy FLEREAU et qui sera annexée au présent Procès Verbal, a été validée par le Conseil de Ligue

7 - Questions diverses

Le Président de la CRA, présente la circulaire concernant l'arbitrage pour la saison 2022-2023. Le CDL, après discussion valide cette circulaire qui sera annexée au présent PV.

La Séance est levée à 22h30



LIGUE GUADELOUPEENNE DE FOOTBALL



Le Président

Jean DARTRON

Le Secrétaire Général

Lucien GALVANI

Le Président

Jean DARTRON



Le Secrétaire Général

Lucien GALVANI



LGF

LIGUE GUADELOUPEENNE
DE FOOTBALL

Tasyonéman ten nou !



Rue de la Ville d'Orly - 97110 Pointe-à-Pitre

0590 21 28 88

sgeneral@lgfoot.fr - www.liguefoot-guadeloupe.fff.fr

A Pointe-à-Pitre, 25 juillet 2022

CIRCULAIRE ARBITRAGE

Reprise d'une licence après un temps d'inactivité

Madame, Monsieur,

La fiche arbitre est l'élément sur Foot2000 qui permet à une personne d'obtenir une licence arbitre.

Lorsqu'un arbitre reste sans licence lors d'une saison, ou que sa demande de licence n'aboutit pas, cette fiche arbitre est automatiquement supprimée. De ce fait, son club se trouve dans l'impossibilité de faire une demande de licence arbitre sur Footclubs pour la saison suivante.

Veillez noter que pour une inactivité inférieure ou égale à 3 saisons, l'arbitre peut réintégrer le corps arbitral sans participer à la Formation Initiale d'Arbitre. Le niveau de reprise d'activité sera à l'appréciation de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Si un de vos arbitres se trouve dans ce cas, merci de nous le signaler par mail pour réactivation de la fiche arbitre.

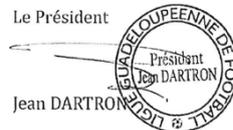
IMPORTANT : si la dernière licence arbitre date de la saison 2018/2019 ou avant, il conviendra de l'inscrire à la Formation Initiale d'Arbitre, et il sera soumis aux examens et tests tout comme les autres candidats n'ayant jamais fait partie du corps arbitral.

Le Président

Jean DARTRON

Le Président

Jean DARTRON



Circulaire modificative règlement Ligue Régional 2

Saison 2022 2023

Origine :

- Décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du vendredi 22 juillet 2022.
- Décision du Conseil De Ligue du lundi 25 juillet 2022

Conséquence :

- Réintégration de l'équipe de l'USCB au championnat de Ligue Régional 2 pour la saison 2022 2023

De ce fait les modifications réglementaires imposées sont les suivantes :

L'article 5.2 devient :

*"Les Clubs de la Ligue Régional 2 disputant ce championnat sont répartis dans deux poules : **14 équipes en poule A et 13 équipes en poule B.***

L'article 7.1 : Le Championnat devient pour la partie concernée

*Pour la SAISON 2022/2023 le championnat de REGIONAL 2 est réservé à **27 clubs**, répartis en deux poules qui se rencontrent en matchs ALLER – RETOUR selon les normes de l'IFAB.*

L'article 7.3 : Titres / Montées et descentes devient pour la partie concernée

Les cinq (5) derniers clubs de la poule A et les quatre (4) derniers clubs de la Poule B à l'issue du championnat descendent automatiquement en REGIONAL 3, pour la SAISON 2023/2024.

Le Conseil de Ligue du 04 août 2022 a adopté cette circulaire modificative, le secrétaire général est chargé de communication aux clubs de cette décision.